

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 JANVIER 2022

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 14 janvier 2022, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Trény le 19 janvier 2022 à 18 h 30

**Ordre du jour :**

- approbation du compte-rendu du conseil du 25 novembre 2021,
- recrutement agents recenseurs,
- approbation dossier SOLIHA maison GAI,
- porte drapeau communal,
- demande de subvention,
- questions diverses

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30

Étaient présents :

- BECUWE Rudy
- CHABANNIER Matthieu
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- EDWARDS Stewart
- FREDOU Marie-France
- POUGET Corentin
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

FONT Lydia est absente excusée et donne procuration à Jean Pierre VILLECHALANE.

**Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 6 voix.**

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- représentation de la commune au PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

**1. Ajout d'un point à l'ordre du jour**

L'Assemblée vote à l'**Unanimité** pour l'ajout de ce point

**2. Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2021**

Le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

### **3. Recrutement de deux agents de recensement**

La commune est divisée en deux districts. Le recensement sera assuré par deux agents. Il s'agit de Coralie POUGET et Serge SZUBERT.

Cette année, la nouveauté est le recensement possible pour les habitants par internet.

L'autorisation de l'Assemblée est demandée pour la signature de ces deux contrats soumis à l'indice du SMIC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **4. Approbation de la société SOLIHA pour procéder à l'étude de la réhabilitation de la maison anciennement propriété de Mr GAI**

La maison située dans le bourg, ancienne propriété de Mr GAI, a fait l'objet d'un acte d'achat signé par le Maire au début de ce mois de janvier 2022. Il est prévu de faire les travaux nécessaires pour y créer un ou deux appartements prévus pour la location, et un atelier destiné aux artistes locaux, pour y travailler et pour y exposer leurs œuvres.

La SOLIHA est un organisme agréé par le département de Dordogne pour monter les dossiers de réhabilitation des bâtiments communaux, avec évaluation des investissements nécessaires, et demandes de subventions auprès des organismes concernés.

Leurs honoraires pour cette étude se montent à 5 900 euros HT. L'exécution des travaux proposés peuvent être réalisés par ce même cabinet ou par le cabinet de notre choix. Il faudra au préalable avoir une autre séance de travail pour définir ensemble nos attentes.

Il est demandé l'autorisation de l'Assemblée pour solliciter la société SOLIHA pour faire les études nécessaires à la réalisation de ce projet de réhabilitation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **5. Porte drapeau communal**

La nomination d'un nouveau porte drapeau communal est nécessaire, le précédent ayant quitté ses fonctions. Rudy BECUWE se porte volontaire pour cette fonction.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **6. Demande de subvention**

Un collégien Abjacois demande une subvention de 400 euros pour partir à l'île de la Réunion dans le cadre d'une compétition nationale de VTT. Cette participation fait suite à la première place remportée par son équipe au raid régional catégorie collège.

Il est d'usage que la municipalité accorde une subvention de 25€ par voyage pour les collégiens. Vu le caractère exceptionnel de la demande, le Maire propose d'accorder une subvention de 50€. Il sera demandé au collégien de faire figurer le logo de la Mairie d'Abjat-sur-Bandiât sur ses documents de communication au titre de sa participation financière, et de fournir un article avec photos pour le prochain bulletin municipal de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **7. PLUi**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui s'imposera aux communes de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est en cours d'étude. A ce jour Abjat a son propre PLU, ainsi que trois autres communes de la Com Com. Il est question d'harmoniser la réglementation relative à

l'urbanisme sur tout le territoire du Nontronnais. Des réunions d'information auront lieu dans chaque commune pour prendre contact avec les populations.

Un représentant par commune doit être désigné pour participer aux travaux d'étude et de mise en œuvre de projet. Le Maire souhaite représenter la commune à cet effet et propose qu'un deuxième représentant soit nommé en cas d'empêchement.

Il est proposé à l'Assemblée de nommer Jean Pierre VILLECHALANE et Matthieu CHABANNIER pour représenter ABJAT-SUR-BANDIAT à la préparation du PLUi.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

La séance est levée à 20h 20.

19 janvier 2022